

Montréal, le 30 mars 2011

Par courriel et poste

Maître Véronique Dubois

Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Bureau 255 800, Place Victoria Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Demande d'autorisation du projet CATVAR

> Dossier Régie: R-3746-2010 Notre dossier: R000378 JOT

Chère consœur,

La présente répond aux commentaires des intervenants relativement à la demande du Distributeur de déposer des observations écrites en réponse à leur preuve, le tout dans le dossier mentionné en objet.

De façon générale, le Distributeur exprime son désaccord face aux commentaires des intervenants. Ceux-ci semblent voir une opération de rattrapage là où il n'y a qu'un droit de réponse légitime et fondamental. Il est déraisonnable d'affirmer que le Distributeur aurait dû prévoir le contenu des rapports d'expertise ou de laisser entendre qu'il a choisi de scinder une preuve de manière à empêcher les participants d'y répondre.

Le Distributeur soumet qu'il n'existe aucun doute quant à son droit de déposer en preuve des observations écrites en réponse aux preuves des intervenants, à plus forte raison quand il s'agit de rapports d'experts. De plus, il n'y a pas lieu de verser dans l'exagération procédurale proposée par certains intervenants.

Nous espérons le tout conforme et vous prions de recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

Jean-Olivier Tremblay

JOT/gp

c. c. : Aux intervenants (par courriel seulement)

Me Jean-Olivier Tremblay

Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques 75, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél.: 514 289-2211, poste 4683

Téléc.: 514 289-2007

C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca